

Demande de congé accordée à M. de Noailles, lors de la séance du 23 mars 1791

Louis Marie Marc Antoine, vicomte de Noailles

Citer ce document / Cite this document :

Noailles Louis Marie Marc Antoine, vicomte de. Demande de congé accordée à M. de Noailles, lors de la séance du 23 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13035_t1_0292_0000_8

Fichier pdf généré le 13/05/2019

A la même.....	357,197 l.	» s.	11 d.
A la même.....	618,154	16	5
A la même.....	411,824	15	2
A la même.....	345,096	9	7
A la même.....	290,072	15	»
A celle d'Ervy...	70,234	5	9
A celle de Romilly-sur-Seine.....	68,379	8	10

Département de la Marne.

A la municipalité de Moncetz.....	7,260 l.	» s.	» d.
A celle de Marson..	2,800	»	»
A celle de Bussy-Létrée.....	2,310	»	»
A la municipalité de Cernon.....	2,740	»	»
A celle de Clamanges.....	2,197	»	»
A celle de Vert et la Gravelle.....	1,180	»	»
A celle de Rouffy..	7,398	»	»
A celle de Saint-Jean-sur-Moivre.	872	8	»
A celle de Juvigny.	25,547	»	10
A celle de Vavray-le-Grand.....	21,992	8	8
A celle d'Aigny....	9,358	»	»
A celle de la Veuve.	16,799	16	10
A celle d'Aulnay-sur-Marne.....	2,800	»	»
A celle de Coupesville.....	704	»	»
A celle de Fismes.	33,855	17	6
A celle d'Al.....	45,641	4	»
A celle de la Neuville-au-Pont....	100,189	14	10
A celle d'Epense...	60,384	8	2
A celle de Soulanges.....	5,984	»	»
A celle d'Épernay.	250,619	17	6
A celle de la Chapelle Saint-Luc..	181,535	4	3

Département de la Meurthe.

A la municipalité de Lunéville....	2,025,894 l.	6 s.	2 d.
A la même.....	482,548	2	8
A la même.....	788,469	»	5
A celle de Nancy..	1,062,006	4	7
A la même.....	279,677	16	10
A celle de Pont-à-Mousson.....	979,194	1	4
A celle de Château-Salins.....	598,798	12	»
A celle de Moyenvic.....	344,382	7	4
A celle de Metz....	1,851,263	15	9

Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et états d'estimations respectifs annexés à la minute du procès-verbal de ce jour.

M. Prugnon, au nom du comité d'emplacement, propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité d'emplacement, autorise le directoire de district de Beaugency à louer, pour

deux années seulement, aux frais des administrés, les emplacements qu'ils jugeront convenables et nécessaires pour y placer tant le corps administratif du district que le tribunal, à la charge néanmoins que la totalité du prix de la location ne pourra excéder la somme de 1,000 livres par année. »
(Ce décret est adopté.)

M. Château-Renaud, Messieurs, le district de Louhans, département de Saône-et-Loire, qui, dans le temps de la Révolution, a montré son patriotisme, vient de donner un grand exemple de zèle pour la Constitution. Permettez-moi de l'annoncer à l'Assemblée.

La ville, chef-lieu de ce district, n'avait aucun édifice à acquérir pour y placer un tribunal. La Société des amis de la Constitution, voulant éviter au peuple un impôt, a ouvert une souscription volontaire, dont le produit est destiné à élever un temple à la justice protectrice.

J'observerai que ce district doit ériger sur le péristyle de l'édifice une colonne sur laquelle sera gravée la déclaration des Droits de l'homme.

Il n'y a pas trois jours que la souscription était ouverte qu'elle montait déjà à plus de 20,000 livres. Plusieurs citoyens offrent des journées de travail gratuit; d'autres viennent donner des bois; celui qui a des chevaux se propose de mener les matériaux; chacun veut porter une pierre ou la placer lui-même. Le temple de la justice que vous avez régénérée sera bâti par l'amour du peuple.

Je demande qu'on veuille bien faire une mention honorable, dans le procès-verbal, du patriotisme des citoyens du district de Louhans. (*Applaudissements.*)

(Cette motion est décrétée.)

M. Ramel-Nogaret, au nom du comité d'aliénation, rend compte des retards apportés par le district de Perpignan dans l'envoi et l'exécution du décret du 6 décembre, concernant l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, et propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité d'aliénation, des retards que le district de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales, a apportés dans l'envoi et dans l'exécution du décret du 6 décembre dernier, concernant l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, sanctionné le 15 du même mois, décrète que le roi sera prié de ramener ce corps administratif à l'observation exacte des principes constitutionnels et des devoirs que les lois lui prescrivent. »

(Ce décret est adopté.)

M. de Noailles, député de Nemours, demande la permission de s'absenter pendant huit jours pour aller en Alsace.

(Ce congé est accordé.)

M. Legrand, au nom du comité ecclésiastique, propose un projet de décret pour la circonscription des paroisses de la ville de Blois, qui est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale décrète ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Dans la ville de Blois, les paroisses de Saint-Sauveur, Saint-Honoré et Saint-Martin sont supprimées et réunies aux paroisses ci-après conservées.

« Art. 2. Il y aura trois paroisses dans ladite ville : l'une, sous l'invocation ci-devant de Sainte-